

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 11 octobre 2018 à 19h

Monsieur le Maire procède à l'appel ; sur 23 élus,

	P	E	A		P	E	A		P	E	A		P	E	A
FROMONT Pascal	X			SERGENT Olivier	X			DHONDT Marie-Paule	X			FRERE Florence	X		
LAURENT Pierre	X			DEREGNAUCOURT Christelle	X			BENDLEWSKI Maryline	X			LIBBRECHT Bernard	X		
DEREGNAUCOURT Dany	X			SIROS Claudie	X			ROUSSEAU Laurent	X			ABRAHAM Grégory		X	
CHRISTOPHE Pierre	X			BECART Delphine		X		ROSE Bertrand	X			DEBARGE Anne	X		
DECARPENTERIE Danièle	X			LECERF Hubert	X			JOPS Ingrid		X		MONTOIS Daniel	X		
CASTELAIN Aurélie	X			BOUTRY Stéphane		X		GEUNS Marie-Claude	X						

P : présent/E : absent excusé/A : absent

19 présents ; 4 absents excusés. I. Jops arrivée à 19h20

Procurations : D.Bécart → C. Siros; G. Abraham → B. Libbrecht ; I. Jops → P. Laurent

Secrétaire de Séance : BENDLEWSKI Maryline.

→ DELIBERATIONS

1/ Autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre la CAF du Nord et la Commune.

La C.A.F. met à disposition les données statistiques sur les enfants allocataires soumis à obligation scolaire âgés de 6 à 16 ans ; le Maire doit donc veiller à la bonne inscription des enfants soumis à l'obligation scolaire, ce qui implique la signature de la convention avec la C.A.F du Nord pour l'échange de données relatives aux enfants allocataires soumis à l'obligation scolaire.

Vote 46/2018 : Pour à l'unanimité, soit 22

2/ Autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public.

La convention concerne l'occupation du domaine public pour un commerce de restauration rapide (friterie) sur le parking du Pont situé Route Nationale à Coutiches.

Vote 47/2018 : Pour à l'unanimité soit 23

P. Laurent précise que la friterie s'est installée depuis le 1^{er} octobre ; elle sera ouverte tous les midis (sauf jeudi, samedi et dimanche) ainsi que le samedi et dimanche soirs. La location de l'emplacement s'élève à 800 € l'an.

3/ Autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale.

Vote 48 /2018 : pour à l'unanimité soit 23

M. Le Maire a prévenu le département de la dangerosité de la rue de L'Houssoye (marquage à revoir+ limitation de vitesse fortement nécessaire).

4/ Convention de déneigement conclue entre la commune et M. Christophe BLANCHE, exploitant agricole.

Le Maire est chargé d'assurer la sûreté et la commodité du passage sur les voies publiques. En cas d'épisode neigeux, il doit donc faire procéder au déneigement des voies publiques dont la commune a la charge.

L'article 10 de la Loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole permet aux exploitants agricoles de participer au déneigement des routes. En application de cet article et afin d'organiser un service hivernal doté de moyens efficaces, en l'absence de moyens municipaux adaptés pour procéder au déneigement des voies publiques, M. le Maire soumet à

l'Assemblée de confier à M. Christophe BLANCKE, agriculteur domicilié au 798 route Nationale à Coutiches, le soin de participer au déneigement des voies publiques.

La convention fixe en outre, la rémunération forfaitaire de M. Christophe BLANCKE pour sa participation au déneigement comme suit : 65,00 € de l'heure (frais de carburant inclus) pour l'intégralité de la durée de la convention. Etant donné qu'après discussion de l'assemblée, la rémunération forfaitaire, soit 70,00 € de l'heure, proposée par l'intéressé a été rejetée.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les termes de ladite convention conclue pour une durée de 4 mois, à savoir du 1^{er} Décembre 2018 au 31/03/2019. Celle-ci n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

Vote 49/2018 : Pour à l'unanimité, soit 23

5 / Raccordement fibre optique-Convention d'immeuble conclue dans le cadre de l'article L33-6 du Code des Postes et Communications électroniques.

Dans le cadre du raccordement de la fibre optique, le Syndicat mixte La Fibre Numérique 59-62 dont les membres fondateurs sont la Région Hauts de France et les départements du Nord et du Pas de Calais, a sélectionné la société THD 59-62 pour construire et commercialiser le réseau public en fibre optique dans les zones rurales de nos territoires.

A ce titre les immeubles collectifs concernés composés de 4 locaux minimum seront raccordés par THD-5962 en fibre optique. Ce raccordement entièrement pris en charge par THD 5962 nécessite l'installation d'un boîtier en partie communes.

Vote 50/2018 : pour à l'unanimité soit 23

6/ Nouvelles adhésions au Siden-Sian – Comités syndicaux des 13 Novembre et 12 Décembre 2017, 30 Janvier et 26 Juin 2018

Adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat des Eaux d'HINACOURT, GIBERCOURT et LY FONTAINE (Aisne) avec transfert de la compétence Eau Potable

Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de FLESQUIERES (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PIGNICOURT (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable »

Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'HAMBLAIN LES PRES (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable »

Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PLOUVAIN (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

Adhésion au SIDEN-SIAN de l'Union Syndicale des Eaux (Nord) (Communes de BOURSIES, DOIGNIES et MOEUVRES) avec transfert des compétences « Eau Potable »

Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de BERTRY (Nord) simultanément à son retrait effectif du SIVOM DE LA WARNELLE avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,

Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BOURSIES, MOEUVRES et MAUROIS (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines,

Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de DOIGNIES (Nord) avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif, Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Vote51 /2018 : pour à l'unanimité soit 23

7/ Participation APE Ecole Léon Lambert pour l'acquisition de VPI et la réalisation des marquages au sol et pochoirs à l'Ecole Léon Lambert.

Dans le cadre d'une acquisition de vidéoprojecteurs interactifs et la réalisation des marquages au sol et pochoirs à l'Ecole Léon Lambert, l'APE (Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Léon Lambert) propose de donner une participation de 1000€ et 2685,17€ pour financer ces achats. Ces recettes seront imputées au compte 1328.

Vote 52/2018 : pour à l'unanimité soit 23

8/ Création d'un nouveau columbarium et d'un caveau pour cavurnes pour le cimetière communal.

M. Le Maire fait part à l'assemblée que le deuxième columbarium mis en place est bientôt clos. Il reste à ce jour, quatre emplacements disponibles. Il précise que la population coutichoise ne cesse d'augmenter, avec une demande en hausse au niveau des incinérations ; il propose à l'assemblée l'acquisition d'un nouveau columbarium ainsi que d'un caveau pour cavurnes pour le dernier trimestre 2018, afin de répondre aux sollicitations des familles. Le coût total serait de 13 360€, et on peut compter sur une subvention de 4 000€.

Vote 53/2018 : pour à l'unanimité soit 23

9/ Décision modificative N° 3

M. Le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'effectuer quelques ajustements budgétaires dont les orientations se résument ainsi :

Dépassement budgétaire au chapitre 67

Déduction d'une dépense aux chapitres 60 et 65 qui ne seront pas effectives.

Décision modificative N° 3 portant sur des virement de crédits comme décrits ci-après :

Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget
6068	70 000,00	- 4 000,00	66 000,00
6541	5 000,00	- 4 000,00	1 000,00
673	1 000,00	+ 8 000,00	9 000,00

Vote 54/2018 : pour à l'unanimité soit 23

10/ Décision modificative N° 4

M. Le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'effectuer quelques ajustements budgétaires et de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-dessous :

Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget
2113	40 000,00	-40 000,00	0,00
2315	479 585,27	+11 517,75	491 103,02
2315-22	6 000,00	+20 000,00	26 000,00
2315-24	39 926,00	-10 000,00	29 926,00
2315-26	38 517,75	-38 517,75	0,00
2315-28	0,00	+57 000,00	57 000,00

Vote 55/2018 : pour à l'unanimité soit 23

11/ Voyage offert aux adolescents coutichois âgés entre 12 et 17 ans.

M. Le Maire présente au Conseil Municipal la facture pour le voyage des adolescents coutichois âgés entre 12 et 17 ans qui est offert par la Municipalité. Ce voyage a eu lieu le 1^{er} Septembre 2018 à Walibi.

→ Paiement de cette facture d'un montant de 3771,00 €TTC au compte 678

Vote 56/2018 : pour à l'unanimité soit 23

12/ Autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition gratuite de locaux en faveur des restaurants du cœur.

Vote 57/2018 : pour à l'unanimité soit 23

→TOUR DES COMMISSIONS/QUESTIONS/DIVERS

❖ Inauguration des nouveaux logements du clos champêtre le mardi 23 octobre à 10h.

❖ M. Le Maire a pris un arrêté concernant l'obligation de ramasser les déjections canines abandonnées sur la voie publique.

P. Christophe demande si cet arrêté concerne également la végétation abondante sur les domaines publics. Il explique à l'assemblée qu'il a reçu des appels de personnes étant dérangées par une végétation trop abondante et non entretenue. Il ajoute, photo à l'appui, que des feuilles d'arbre (trop nombreuses) étaient présentes sur le sol et qu'une personne voulant se rendre à la bulle à verre aurait glissé. Le Maire pense qu'il serait exagéré de faire passer les services techniques pour nettoyer le trottoir.

❖ Un autre arrêté a été pris, il concerne les stationnements des rues Halouchery et Molinel. (Stationnement interdit côté droit, numérotation impaire, à partir du 67 rue Halouchery, jusqu'au 777 rue du Molinel). Les habitants concernés seront informés par une note déposée dans les boîtes aux lettres. M. Le Maire rappelle que ces trottoirs ont été conçus pour les personnes à mobilité réduite et il est navrant de constater que des véhicules s'y garent.

❖ Une nouvelle association a vu le jour, il s'agit de l'AGDC (Gym douce pour les seniors). D. Montois s'étonne car il y avait déjà l'Amicale Laïque qui gérait un cours de gym pour séniors.

❖ H. Lecerf rapporte, concernant le PLU, que le commissaire enquêteur a terminé ses consultations. Ce dernier a réceptionné des courriers et fera son rapport, qui sera envoyé au préfet.

❖ C. Siros a constaté au cimetière que les déchets n'étaient pas triés convenablement ; elle propose donc de mettre en route de nouveaux bacs pour trier correctement les détritrus. Il est navrant de constater que certaines personnes viennent décharger leurs poubelles dans les bennes du cimetière.

La séance est levée à 20h30.

